

---

**Nombre de membres**

**en exercice** : 11

**Présents** : 7

**Votants** : 8

**Séance du vendredi 15 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée le 08 février 2019, s'est réunie sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.

**Sont présents** : Jean-Jacques DREVET, Joël MOREL, Isabelle DEBENEST, Virginie DUMAS, Martine GOUILLOU, Hervé LE MEN, Philippe MARCHAL

**Représentés** : Damien BELLANGER

**Excuses** :

**Absents** : Caroline DE AZEVEDO ORFAO, Stéphane JACQMIN, Thierry ROHAT

**Secrétaire de séance** : Isabelle DEBENEST

---

**Ordre du jour :**

- Mandatement des dépenses d'investissement
- Adhésion de Monthiers : SIVU de la Picoterie
- Matériel de reprographie
- Assainissement collectif : choix du Maître d'œuvre
- Marché de Maîtrise d'œuvre : rue de la Mairie
- Aménagement place de l'Eglise
- Projet d'un espace multisports : demande de subvention
- Remise en état de chaussée et chemins
- Accessibilité au cimetière
- Renouvellement du contrat espaces verts
- Questions diverses

**1 sujet supprimé :**

- Adhésion de Monthiers : SIVU de la Picoterie

**4 sujets ajoutés :**

- Achat de matériel informatique
- Mise en conformité de l'aire de jeux
- Projet éolien
- Subvention Foyer rural

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018 est adopté sans observation, à l'unanimité des membres présents.

**Objet : Mandatement des dépenses d'investissement - 2019\_001**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le mandatement des nouveaux travaux d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019, à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2018 aux chapitres 20 - 21 et 23.

**Objet : Matériel de reprographie - 2019\_002**

Monsieur le Maire explique la nécessité d'acquérir un nouveau copieur numérique afin de remplacer celui de l'école qui est hors service depuis plus d'un mois.

Le nouveau matériel sera installé à la Mairie et le copieur actuel de la Mairie sera transféré à l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient l'offre :

- \* de la société BUREAU 02 pour un loyer mensuel d'un montant H.T de 87,90 € sur 63 mois.
- autorise le Maire à signer le devis.

## **Objet : Assainissement collectif : choix du Maître d'oeuvre - 2019\_003**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- qu'en application du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une consultation selon la procédure adaptée a été lancée pour la maîtrise d'oeuvre pour la construction de la station d'épuration et du réseau d'assainissement
- que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 11/02/2019 pour l'analyse des offres et le choix du candidat.

Après avoir pris connaissance du choix de la commission d'appel d'offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres et décide de retenir la société BEIMO-AMENAGEMENTS 1 rue du roi 60680 CANLY, pour un montant de 47 600 € HT.

Le Conseil Municipal approuve le projet de marché qui lui est proposé et autorise le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes à celui-ci.

## **Objet : Marché de Maîtrise d'oeuvre : rue de la Mairie - 2019\_004**

Dans le cadre du projet des travaux pour l'aménagement de la rue de la Mairie entre le croisement du Chemin de Champillon et le carrefour de la Mairie, l'aménagement des trottoirs et l'intégration de stationnement, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Cabinet Infra Etudes 11 rue de Fay Villeblain 02200 CHACRISE.

Le contrat d'études pour les missions suivantes :

- Prix forfaitaire pour le dossier "amende de police" 800 euros HT
- Prix forfaitaire pour l'ensemble des missions EP et AVP 1 200 euros HT
- Estimatif de l'opération à préciser selon nouvelle étude du MOE et objectif de la commune (la rémunération du MOE se fera selon le nouveau montant au stade de l'AVP: A définir au stade de l'AVP
- Taux de rémunération de maîtrise d'oeuvre : 5.1 %
- Forfait de rémunération de MOE : A définir au stade de l'AVP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de marché qui lui est proposé et autorise le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes à celui-ci.
- sollicite une subvention au titre des amendes de police et au titre du dispositif APV.
- dit que la part non couverte par les subventions sera financée sur les fonds libres.

## **Objet : Aménagement place de l'église**

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis qu'il a obtenu concernant les travaux d'aménagement de la place de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande au Maire de poursuivre les consultations auprès des entreprises.

## **Objet : Projet d'un espace multisports : demande de subvention - 2019\_005**

Dans le cadre de l'aménagement du village, le Maire présente au Conseil Municipal un projet global concernant l'amélioration du stationnement dans la commune en particulier les jours de marché et une zone de loisir sportif pour nos adolescents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- demande au Maire de poursuivre les consultations auprès des entreprises :
  - \* étude topographique
  - \* étude d'implantation
  - \* terrassement
  - \* fourniture et installation du matériel
  
- sollicite une subvention :
  - \* de l'état au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
  - \* de l'état au titre de la Dotation à l'Investissement Local
  - \* du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du CDDL
- dit que la partie de la dépense restant à la charge de la commune sera financée sur les fonds libres.

### **Objet : Remise en état de chaussée et chemins - 2019\_006**

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis qu'il a obtenu pour la remise en état des chemins et chaussée : chemin des Meuniers, rue de la Croix Blanche et Hameau de Cormont.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient l'offre :
  - \* de la société COUDERD pour un montant H.T de 390.00 €.
- autorise le Maire à signer le devis.

### **Objet : Accessibilité au cimetière - 2019\_007**

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis qu'il a obtenu pour l'installation de mains courantes au cimetière suite aux observations du bureau d'études en charge de la mise en conformité accessibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient l'offre :
  - \* de la société ACM à Charly-sur-Marne pour un montant H.T de 980.00 €.
- autorise le Maire à signer le devis.

### **Objet : Renouvellement du contrat espaces verts - 2019\_008**

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis qu'il a obtenu pour le renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts en l'absence de l'agent technique en charge de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient l'offre de la société Aura Plantes pour un montant H.T de 2 460,00 € mensuel.
- autorise le Maire à signer le devis.

### **Objet : Achat de matériel informatique - 2019\_009**

Monsieur le Maire explique la nécessité d'acquérir du matériel informatique pour le secrétariat de Mairie, la mise en place des nouveaux dispositifs de dématérialisation rend l'équipement actuel inadapté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient l'offre :

\* de la société Total Recover pour un montant H.T de 891,50 €

- dit que les crédits seront ouverts au budget de l'exercice 2019, chapitre 21, nature 2183, opération 33.

- autorise le Maire à signer le devis.

### **Objet : Mise en conformité de l'aire de jeux - 2019\_010**

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite au contrôle du 3 octobre 2018 de l'APAVE, organisme de vérification de sécurité, des travaux de mise en conformité de la structure doivent être effectués.

Nous avons à ce jour un devis de la société ECOGOM, installateur initial, qui s'élève à 2 945.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer le devis pour la remise aux normes de l'aire de jeux.

- demande au Maire d'étudier un contrat d'entretien pour cette structure.

### **Objet : Projet éolien - 2019\_011**

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un nouveau projet éolien sur la commune par la société ARKOLIA.

Le projet comporte l'installation de six éoliennes sur la commune en parallèle de la ligne grande vitesse suivant le plan présenté par la société.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse le projet en l'état, trop visuel du village et des hameaux.

### **Objet : Subvention Foyer rural - 2019\_012**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que plusieurs actions sociales seront menées par le Foyer Rural en coopération avec la commission sociale de la commune,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une subvention au Foyer Rural.

FIXE le montant de cette subvention à 3 000 €.

DIT que les crédits seront ouverts au budget de l'exercice 2019, chapitre 65, nature 6574.

### **Questions diverses :**

- En collaboration avec le Lions Club de Château-Thierry-Vallée de la Marne, une boîte à livres a été installée Place de la Halle à disposition de tous.

**Séance levée à 22h00.**